



Sanctions document à usage interne remis au client.

Par **altair1979**, le **21/09/2012** à **19:56**

Bonsoir,
Je suis employé dans une société de crédit habitat; aujourd'hui, j'ai remis par erreur à un client, un document à usage interne.
Ce document récapitule ses revenus, ses charges, son taux d'endettement, les informations sur lesquelles nous devons être vigilants (taux d'endettement important, ancienneté emploi, age ...)et pour finir leur "score".
J'en ai parlé à ma direction qui me dit de ne pas m'inquiéter mais dans le contexte actuel j'ai peur d'avoir fait une faute professionnelle.
Est ce que je peux être sanctionner ? Est ce que le client peut se servir de ça ?
Merci d'avance.